



Politique d'inclusion et de sortie des membres actifs de l'Université du Nous



L'objectif de ce document est de définir des processus d'inclusion et de sortie d'un membre actif de l'Université du Nous Ces processus décrivent la façon de décider d'une inclusion, d'une exclusion et apporte également une réponse aux cas où un membre actif souhaite quitter de lui-même le statut de membre actif.

Processus d'inclusion

Le candidat à l'inclusion devra valider la charte relationnelle et comportementale et les processus d'inclusion de sortie en vigueur au moment de l'intégration. Il est rappelé qu'un membre actif dispose dès son intégration d'un droit d'objection dans l'espace de gouvernance de l'Université du Nous et est, de fait, inclus dans une relation d'équivalence à tous les autres membres de l'organisation, sans distinction d'ancienneté, de statut. Les autorités sont définies selon le mode de gouvernance holacratique appliqué dans l'organisation.

Dans le cas d'un processus d'inclusion mis en œuvre à la demande d'un adhérent, celui-ci doit remplir les critères précités et faire une demande écrite motivée au cercle principal. L'inclusion est une décision utilisant le principe de la gestion par consentement. Les parties prenantes à cette décision sont les membres du cercle principal.

Dans le cas d'un processus d'inclusion mis en œuvre pour répondre directement à un besoin de l'organisation (recrutement) le processus est le suivant :

Un des membres fait la proposition argumentée au cercle principal d'inclure un nouveau membre actif : L'admission d'un nouveau membre est une décision utilisant le principe de la gestion par consentement. Les parties prenantes à cette décision sont les membres du cercle principal. L'intégration est formalisée au travers d'une cérémonie d'inclusion organisée par un membre du cercle principal.

Processus d'exclusion

Processus de sortie

à la demande d'un membre qui souhaite quitter l'espace de gouvernance avant son terme

Le membre en fait la proposition au cercle principal, qui traitera le sujet en utilisant le principe de la gestion par consentement. Le cercle principal pourra organiser un espace de parole afin de prendre en compte la passation des rôles énergétisés.



Processus d'exclusion d'un membre à la demande d'un autre membre

- -Un membre fait une demande écrite et motivée d'une procédure d'exclusion auprès du cercle principal.
- -Un cercle de régulation est organisé par le cercle principal, avec les membres de son choix, autour de la problématique avec la personne visée par la procédure.
- -Une élection sans candidat sera effectuée pour désigner l'animateur de la procédure. Cette élection exclue la participation de la personne visée et de celle proposant la procédure.
- -Cette régulation conduit la personne ayant proposée la procédure d'exclusion à se décider en son JE de la poursuite de cette procédure. Elle sera alors en charge de l'émission d'une proposition argumentée tenant compte des éléments apportés lors de l'espace de régulation.
- -Dans un second temps distinct, si la procédure est confirmée, l'exclusion du membre est effectuée par le même cercle que celui constitué pour l'espace de régulation, qui traitera la proposition selon le principe de la gestion par consentement, en présence de la personne visée par la procédure qui conserve son droit de parole mais n'a pas de droit d'objection.
- -En ouverture de ce cercle chaque membre posera selon son point de vue ce qu'il reconnaît de la richesse de la personne visée par la procédure. Les témoignages d'autres membres de l'organisation pourront être également transmis à ce moment.
- -En cas d'abandon de la poursuite après le premier espace de régulation, le second espace sera ouvert pour partager la décision motivée du proposeur de la démarche.

La proposition d'une exclusion de l'un des membres du cercle relève donc de la proposition d'un JE et engage donc pleinement les conséquences éventuelles de sa demande.

D	accentation	 ا ا ا م مم ما	l = = = = + : =	a: daaaaa	



Dránam

Politique d'inclusion et de sortie des membres actifs de l'Université du Nous»

En tant que membre actif de l'organisation je déclare avoir pris connaissance et adhérer au présent processus. Je peux à tout moment, dans ma souveraineté individuelle, remonter mes tensions liées à la nature ou à la mise en œuvre de ce processus en m'adressant au cercle Humain des Ressources.

richom	140111
Date	Signature

